

**OPEN
LAW***

* Le droit ouvert



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Premier ministre

Direction
de l'information
légale
et administrative

PRIX DILA de L'ACCES AU DROIT

Remise des Prix

Mercredi 17 décembre 2014
DILA – 26, rue Desaix – Paris 15



L'OPEN WORLD FORUM

Un événement unique

L'Open World Forum est **le seul sommet européen** à rassembler les décideurs, les communautés, les développeurs et le grand public pour cross-fertiliser toutes les initiatives technologiques, économiques et sociétales ouvertes, afin de bâtir le futur du numérique. L'événement a été fondé en 2008 et se tient désormais chaque année à Paris, avec plus de 200 orateurs et une audience internationale attendue de 2000 participants venus de 40 pays en 2014.

Organisation et gouvernance

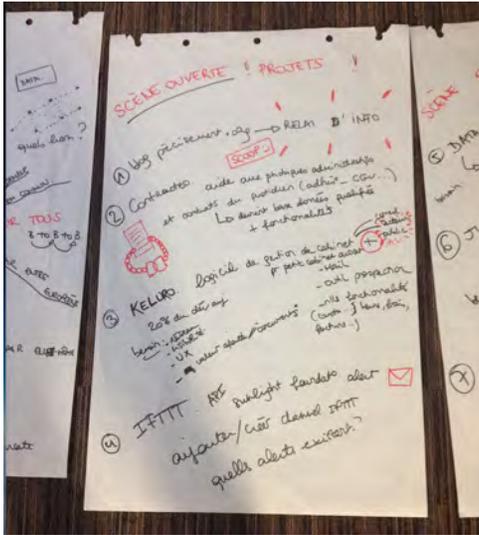
L'Open World Forum est un événement organisé par une association à but non lucratif, avec le soutien opérationnel de plusieurs sociétés et organisations majeures de l'open source en France, la contribution financière de nombreux sponsors, publics et privés, et le travail bénévole de centaines de membres des communautés open source. De ce fait, **chaque Euro investi par les organisateurs et les soutiens de l'événement est consacré à produire le meilleur événement possible**, pour le bénéfice des participants et le rayonnement de l'écosystème francilien du logiciel libre.

Le Forum est gouverné par une **structure de pilotage rassemblant les principales communautés technologiques internationales** (Linux Foundation, Open Source Initiative, OW2, Eclipse Foundation), et les grandes associations francophones du Logiciel Libre (Adullact, AFUL, CNLL, PLOSS, NUMA), avec le soutien de grands acteurs institutionnels européens (Commission Européenne) et français (DIRECCTE, Mairie de Paris, Région Ile-de-France, Paris Region Enterprises).



Sommet européen

OPEN LAW – Le droit ouvert



Un programme,
des projets,
de l'innovation

Les membres du comité d'organisation

Benjamin Jean (Inno3), Olivia Zarcate (Imagidroit), Jean Delahousse, Bruno Matis (Sterwen), Stéphane Cottin, Jean Gasnault, Paul Richardet (Numa / Silicon Sentier) et Thomas Saint-Aubin, Benjamin Lahache, Karine Peuvrier et Thomas Bizet (DILA).

Open Law est un **programme de cocréation numérique** destiné à mettre en valeur le droit ouvert, accompagner globalement l'ouverture des données juridiques et stimuler l'innovation collaborative autour des données juridiques ouvertes. Il préfigure et consolide une communauté de legal hackers composée de toute personne désirant contribuer, quelle que soit sa formation, son expérience ou encore ses compétences étudiants et professionnels du droit, graphistes, développeurs ou entrepreneurs ; porteurs de projets et simples contributeurs, etc.).

Lancé le **jeudi 30 octobre 2014** à l'occasion de l'Open World Forum 2014, il est impulsé par l'Open World Forum (OWF), la Direction de l'information légale et administrative (DILA), Etalab et le NUMA et organisé au jour le jour par un comité d'organisation composé de professionnels du droit, d'acteurs communautaires, d'acteurs de l'Open Source, d'agents de l'état et de développeurs.

Placé sous le triple signe de l'**innovation**, de la **collaboration**, et de l'**ouverture**, il a vocation à être alimenté durant six mois par une multitude d'événements périodiques permettant d'approfondir, préfigurer et prototyper les différents projets et scénarios de services susceptibles d'être coconstruits.

Les objectifs de ce programme sont de :

1. **réfléchir** à l'exercice, la place et les pratiques entourant le droit dans notre société numérique ;
2. **rendre plus accessibles** certains jeux de données juridiques nouvellement ouverts ;
3. **ouvrir des jeux de données** non encore ouverts ;
4. créer une **communauté** de « hackers (co-constructeurs) du droit » ;
5. **Favoriser la contribution des juristes** à la co-création et (re)penser le droit au service de l'innovation.

Le projet **Open Law, le droit ouvert** couvre les six prochains mois et un premier bilan sera dressé en avril 2015.

OPEN LAW, le droit ouvert



Bertrand MUNCH

Directeur de l'information
légale et administrative

Un programme de cocréation numérique, co-organisé par la DILA avec l'Open World Forum (OWF), Etalab et le NUMA,

La DILA a souhaité s'associer à ce projet d'innovation collaborative pour encourager la réutilisation des données juridiques ouvertes et, notamment, en faire profiter le service public de la diffusion du droit.

Ce sujet des données ouvertes que je découvre progressivement est au cœur de la stratégie numérique gouvernementale et bien entendu de la DILA. Toute administration peut également tirer un bénéfice important de cette démarche si elle s'y investit et encourage le développement de projets en relation avec ses missions de service public.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de ce programme de la Semaine de l'innovation publique, nous avons proposé un prix DILA et un accompagnement sur la durée des projets sélectionnés.

*La DILA est dans un **processus volontariste d'ouverture** des données publiques juridiques. Son enjeu principal est d'encourager l'émergence d'un écosystème autour de ces données, en favorisant la création de nouveaux produits et services innovants entre les acteurs de l'open data et les professionnels publics et privés de l'édition juridique.*

Dans ce contexte, nous souhaiterions profiter de ces initiatives pour créer à moindre coût de nouveaux services de diffusion de données juridiques performantes, utiles et accessibles à tous, en nous inscrivant durablement dans les courants prometteurs de la démocratie numérique et d'un "gouvernement ouvert". Pour le moment, cela constitue une expérimentation. Nous en ferons un premier bilan en avril prochain.

Le PRIX DILA DE L'ACCES AU DROIT



La DILA a créé un prix de l'innovation publique dans la thématique des projets innovants liés à l'accès au droit. Ce prix récompensera des porteurs de projets innovants réutilisant ou facilitant la réutilisation de données juridiques et publiques dont l'objectif est de faciliter l'accès au droit.

Ce prix sera décerné par un jury composé de représentants des entités publiques partenaires du programme.

Le prix, récompensera le 1^{er} projet à hauteur de 5000 €, le 2^e à hauteur de 3000€ et le 3^e à hauteur de 2000 €, et sera décerné, au terme d'une présentation publique des prototypes et d'un examen des dossiers de candidature, par la direction de l'information légale et administrative, le **17 décembre 2014** à la DILA.

La recherche constante d'innovation à la DILA se traduit aujourd'hui par la structuration d'une stratégie de recherche et développement dans ses contenus, ses techniques et l'ensemble de ses produits et services. Elle se traduit aujourd'hui concrètement par la co-création d'un programme d'innovation numérique en matière d'accès au droit et la

Le jury

Président du Jury

M. Didier François, Directeur adjoint de l'information légale et administrative

Membres du Jury

Mme Helena Alves, Responsable de la Mission «Information régaliennne, administrative et économique » de la DILA

Mme Agnès Clancier, Déléguée à l'innovation, au développement et à la stratégie de la DILA

M. Emmanuel Cortes, Directeur de programmes au sein de la Délégation à l'innovation, au développement et à la stratégie de la DILA

M. Stéphane Cottin, Développement des systèmes d'information et valorisation des ressources documentaires au Cabinet du Secrétaire général du Gouvernement

M. Romain Talès, Responsable du recensement des données publiques, Etalab

M. Jean Gasnault, Président de l'association Juriconnexion rassemblant les utilisateurs des produits électroniques d'information juridique

M. Fabien Waechter, Responsable du comité des publications à l'association pour le développement de l'informatique juridique (ADIJ).

Mme Danielle Bourlange, Directrice générale de l'Agence pour la Valorisation du Patrimoine immatériel de l'Etat (APIE)



APPLIDROIT

AppliDroit est une application qui offre une sélection de jurisprudences réparties en 7 matières, au regard de deux critères : l'importance d'une décision et son actualité. Par ailleurs, AppliDroit propose des commentaires de jurisprudence, réalisés par des universitaires, choisis en fonction de leur spécialité.



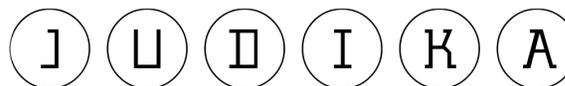
CONTRACTEO

Contracteo développe une application simplifiant et fiabilisant le processus de rédaction de contrat de travail au travers d'un ensemble de fonctionnalités intuitives et didactiques d'aide à la décision et à la rédaction. Parallèlement, elle proposera au salarié un outil convivial et éducatif lui donnant un accès individualisé aux termes de son contrat et de sa future convention collective. Contracteo ambitionne, à terme, de devenir une plateforme complète d'accompagnement à la gestion sociale.



DATAASSO

Le projet « DataAsso » souhaite contribuer de manière pionnière à l'émergence et au développement rapide en France du traitement des données publiques relatives aux associations françaises. S'appuyant sur la mise à disposition récente par la DILA des jeux de données relatifs à la création et la modification statutaire des associations loi 1901 ; DataAsso se propose de croiser ces données avec des jeux de données publiques émanant des systèmes d'information relatifs aux associations de communes pilotes, afin de proposer une version Beta d'une plateforme ouverte de visualisation des données publiques associatives.



INFOLOGEMENT

Infologement est le nouveau service d'information juridique autour du logement. Qui fait quoi ? Quand suis-je responsable ? Comment engager la responsabilité des autres ? Comment résoudre une situation à l'amiable ?

LAWLEAP

LawLeap souhaite réaliser un bond dans la recherche juridique. En articulant la recherche autour des concepts juridiques que les professionnels connaissent, LawLeap renvoie des réponses structurées, et non des documents à analyser. Cette solution permet aux professionnels du droit de gagner du temps, de maîtriser leurs coûts, et de se consacrer pleinement au conseil juridique de leurs clients.

JUDIKA

Judika souhaite améliorer l'accès et la compréhension de l'information juridique. En utilisant les bases juridiques de la DILA sur une plateforme moderne, pensée pour exploiter les meilleures technologies de l'information disponibles à ce jour, Judika veut :

- rendre la recherche plus rapide, via la création d'un outil complet, contextualisé et adapté au comportement de l'utilisateur ;
- moderniser le droit, via le choix d'un design épuré et de règles typographiques soignées qui augmentent la lisibilité et le confort de travail sur ordinateur comme sur mobile ;
- améliorer la navigation entre les différents textes juridiques ;
- offrir un outil de veille efficace ;
- permettre la gestion collaborative des connaissances via l'ajout de commentaires et l'envoi de pièces jointes sur les articles d'un code ou tout autre texte.

A terme, Judika souhaite permettre aux professionnels du droit de contribuer à expliquer l'application de la loi en proposant une doctrine publique.



MON DASHBOARD ENTREPRISE

« Mon dashboard entreprise » est un service en ligne simple et intuitif permettant aux entreprises de réaliser et suivre toutes leurs procédures administratives. Ce service simplifie et fluidifie les relations entre l'entreprise et l'administration en permettant à l'entreprise de disposer d'informations et de procédures personnalisées en fonction de son domaine d'activité et du statut de son développement.

Le web 2.0 au service de la simplification et de la performance administrative des entreprises !

LEXCROWD

Lexcrow est un outil intelligent de diagnostic juridique automatique qui permet d'apporter à tous les particuliers des réponses fiables, rapides et instantanées aux questions juridiques du quotidien.

MA VIE, MES DROITS

« Ma vie, mes droits » est un programme court drôle et pétillant qui vous raconte comment au quotidien vous pouvez accéder à vos droits selon ce qui se passe dans votre vie.

ONTOLOGIE OUVERTE DU DROIT FRANCAIS (OODF)

Le monde juridique français est multipolaire et complexe avec des niveaux européens et français. Il est extrêmement compliqué de comprendre le rôle dans la fabrication de la norme juridique des différents émetteurs (gouvernement, parlement, autorités administratives, juridiques, ...). Ce projet vise d'abord à améliorer significativement la compréhension du droit par le grand public grâce au numérique et permettra aux professionnels de mieux réutiliser et lier les données (Linked Data) juridiques.

Le projet vise à créer une ontologie, c'est-à-dire un ensemble structuré des termes et concepts représentant les sources et « objets » du droit (types de textes, leurs composants...). L'ontologie décrira aussi les types de relations qu'ils entretiennent.

Le projet ne vise pas à se substituer à des référentiels existants mais à être utilisé comme un pivot entre les référentiels des différents acteurs.



PILIOTSTART

Mise en place d'un outil ergonomique et attrayant sous forme de simulateur d'aide à la décision et de simulateur fiscal. Cet outil permettant la prise de décision, le pilotage et l'estimation fiscale du projet. Il permet un accès simple et attrayant au droit et pose comme objectif ambitieux de réconcilier entreprise et droit.

RIQUE 3.0

Le projet consiste à développer un outil de gestion du risque de défaillance d'un emprunteur ou d'un fournisseur, à partir des annonces du registre du commerce et des sociétés et du Code du Commerce, préalablement publiés sur le web.

PAVLEX

Le logiciel PAVlex apporte une solution modulaire et collaboratrice aux rédacteurs souhaitant créer ou modifier des normes juridiques (loi, décret, arrêté, circulaire, ...).

Dans le cadre d'une réforme (modification d'une norme existante), le texte juridique à modifier, dans sa dernière version consolidée en vigueur, est récupéré à partir de LEGI. Le rédacteur opère ensuite les modifications directement sur ce texte afin d'obtenir les résultats escomptés : le logiciel en déduit le texte modificateur (« consolidation déductive »), conforme au guide de légistique.

Ces modifications, concernant un ou plusieurs textes juridiques, sont ensuite intégrées dans le dispositif normatif portant réforme. PAVlex intervient alors pour contrôler les aspects matériels (rubricage, numérotation automatique du plan, des articles, des renvois...) en conservant la liaison avec le texte modifié. À l'issue du processus et après validation interne, le projet de réforme est édité au format bureautique structurant SOLON.

TRANSMITIO

Transmitio souhaite assurer la transmission du capital numérique des entreprises composé de services dans le cloud, d'identifiants et de codes détenus par le dirigeant.

Il s'agit de permettre la continuité d'activité notamment en cas de décès.

Pour l'instant, le cadre législatif et juridique n'est pas bien défini autour de ces questions. Principalement deux sujets :

- Ce "capital" peut-il être considéré comme un patrimoine et donc être intégré dans une succession.

- Les règles des différents services concernés (cloud, réseaux sociaux, mails) permettent elles la transmission et sont elles conformes au droit français ou européen (à l'instar de données personnelles).

Transmitio souhaite participer à la réflexion nécessaire sur ce sujet "la transmission des données en cas de décès" et à l'adaptation du cadre juridique.

VEILLE JORF

Composez votre propre sélection du sommaire du JO selon plusieurs dimensions (nature, thème, mot-clef, public visé, corpus juridique modifié) et abonnez vous-y ! Profitez et contribuez ensuite à l'enrichissement du système grâce à un système d'annotation simple et collaboratif.



LA VULGARISATION DU DROIT EN VIDEO

Le projet « vulgarisation du droit en vidéo » va rendre le droit plus accessible par le biais de la transformation du contenu de ServicePublic.fr en vidéos pratiques et dynamiques sur les grandes notions juridiques diffusées sur Internet.

Bien naturellement, un travail de reformulation et de synthèse des fiches de ServicePublic.fr sera réalisé pour rendre le contenu des vidéos dynamique et que l'internaute reste à l'écoute jusqu'à la fin de la vidéo. Ces vidéos seront d'une durée assez brève et auront pour finalité d'expliquer de manière pratique la notion juridique en deux minutes.

UNE WEB SERIE DE VULGARISATION JURIDIQUE

Comprendre le droit n'est pas toujours évident. Pourtant, le droit influe sur la vie quotidienne des français. Le droit souffre en effet d'une image rébarbative, alors même que certains de ses éléments les plus simples devraient être connus.

Le développement d'une culture générale juridique permettrait de palier à ces difficultés. Mais comment en finir avec cette image rébarbative du droit, tout en conservant le sérieux du contenu exigé par la matière ?

La réalisation et la diffusion d'une websérie de vulgarisation juridique à destination du grand public serait une réponse pertinente à cette problématique compte tenu du succès grandissant des webséries sur les réseaux sociaux.

Plus encore, l'humour a un pouvoir d'attractivité certain et permet de rendre accessible ce qui ne l'était pas de prime abord.



Benjamin Jean

Président d'INNO 3

Enseignant et praticien spécialisé en propriété intellectuelle, j'aime à croire que les modèles d'innovation font aujourd'hui la part belle à la collaboration et l'ouverture. Les modèles d'exclusion ont vécu et de nombreux signes témoignent d'un changement impulsé par l'État concernant ses propres jeux de données.

Quel meilleur exemple que l'ouverture des données juridiques ? Leur potentiel est d'autant plus fort que leur exploitation a jusqu'aujourd'hui été limitée à un faible nombre d'acteurs alors que leur intérêt est général (« nul n'est censé ignorer la Loi »). C'est dans cet esprit de coconstruction publique-privée qu'a été pensé et vécu le programme Open Law, donnant naissance dès ses premiers mois à de véritables projets d'innovation -- souvent de rupture -- et de mutualisation avec une touche toujours présente de collaboratif.



Paul Richardet

Directeur des programmes à
NUMA

Co-fondateur et animateur de La Cantine à Paris, chef de projets à Numa, j'aime découvrir les tendances précurseuses, les mouvements informels et les enjeux de demain. Je crois que l'homme est au cœur des processus technologiques, que ce soit lors de leurs créations ou applications. Intéressé par tous les sujets concernant la co-création, l'animation de communautés, l'émergence, les espaces hybrides et partagés, l'innovation...



Olivia Zarcate

Fondatrice d'Imagidroit, Law + Visual thinking, Imagidroit

Olivia Zarcate, experte en Legal information design, a créé Imagidroit en 2012 pour **faciliter l'accès au Droit grâce à la pensée visuelle**.

Synthétiser, visualiser, cartographier pour offrir une vision globale du Droit et mieux diffuser une matière complexe...

Imagidroit propose un service unique pour **y voir plus clair et partager l'expertise juridique** : créer des outils visuels à partir de problématiques juridiques pour **transmettre, former, communiquer...**

Imagidroit a créé la **première veille sur le domaine du Legal Information design** qui regroupe des outils et initiatives pour diffuser et présenter le Droit autrement (<http://www.scoop.it/t/legal-information-design>).

Imagidroit a été présenté à Londres, Nantes, Rabat, Munich, Namur, Paris, Zurich, Anvers...

Olivia Zarcate est à l'initiative du 1er réseau international sur le Legal information design, le LID network qui verra le jour en 2014.

Le partage, l'accès au Droit pour tous, l'originalité et la créativité sont les moteurs d'Imagidroit.



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LE DÉFENSEUR DES DROITS



CNIL



26, rue Desaix – 75015 PARIS